

FSTG

Règlement Tir en Campagne



Fédération des Sociétés de Tir de
la Gruyère

29.04.2024

Table des matières

1	Documents de référence.....	2
2	Programme de tir et installation	2
2.1	Discipline 300 m cible de campagne B4.....	2
2.2	Discipline 25 cible olympique / 10 pts (forme 34.17)	2
3	Participation	3
3.1	Sections	3
3.2	Participation individuelle	3
3.3	Tireurs étrangers.....	3
3.4	Militaires en service	3
4	Tir anticipé.....	4
5	Armes et positions.....	4
6	Munitions	4
7	Rangeurs et feuilles de stand	4
8	Règles de tir.....	5
9	Distinctions et prix.....	5
10	Etablissement des classements.....	6
11	Annexes	7
11.1	Horaires des tirs et emplacements des stands	7
11.1.1	Tableau des séries 300m	8
11.1.2	Tableau des séries 25m	9
11.2	Date, horaire et tournus, réservation des rangeurs	11
11.3	Barème des distinctions et mentions	12
11.4	Liste des prix	13
11.5	Contrôle des armes et contrôle des tirs.....	15

1 Documents de référence

- Règlement cantonal du Tir fédéral en campagne (TFC) à 300 m et 25/50 m
- Règlement du Tir fédéral en campagne (TFC) à 300 m et 25/50 m de la Fédération sportive suisse de tir (FST) (Doc. No 3.10.01f) article 2
- Catalogue des moyens auxiliaires pour armes d'ordonnance et des armes admises pour les exercices fédéraux (Règlement 27.132f)
- Ordonnance du DDPS sur le tir hors du service (RS 512.311)
- Règles du Tir Sportif (RTSp) de la FST (Doc. 1.10.4020)
- Commandements et déroulement des compétitions de tir au pistolet (Doc No 4.02.01)
- Notice du tir à deux mains avec l'arme d'ordonnance (Doc. 4.02.27)
- Dispositions d'exécutions pour le tir des Juniors et Jeunes Tireurs (Doc.2.18.03)
- Dispositions d'exécution relatives au droit de participation des ressortissants étrangers aux Exercices fédéraux, aux manifestations et aux entraînements de la FST (Doc. 2.18.01)
- Règlement du tir du combiné 300m – 25m au tir en campagne FSTG.
- Directive concernant les classements du tir en campagne FSTG.

2 Programme de tir et installation

Le programme comprend 18 coups pour toutes les armes et distances, il est exécuté sur des installations fixes ou provisoires homologuées par l'Officier Fédéral de Tir.

2.1 Discipline 300 m cible de campagne B4

- a) Feu coup par coup : 6 coups, en 4 minutes
- b) Feu rapide : 2 séries de 3 coups, 1 minute par série
- c) Feu de vitesse : 6 coups en 1 minute

2.2 Discipline 25 cible olympique / 10 pts (forme 34.17)

- a) Feu coup par coup : 3 coups, 20 secondes par coup
- b) Feu rapide : 5 coups en 50 secondes
- c) Feu rapide : 5 coups en 40 secondes
- d) Feu rapide : 5 coups en 30 secondes

3 Participation

3.1 Sections

Toutes les sections à 300m et 25m affiliées à la FST sont tacitement inscrites au Tir Fédéral en campagne. Le TFC n'est pas soumis à l'obligation de la licence.

Les tireurs ne peuvent participer au tir en campagne qu'avec la section dont ils sont membres réguliers (donc seulement une fois par année). Le tir obligatoire et le tir en campagne doivent être effectués avec la même société, sauf changement de domicile dans l'intervalle.

3.2 Participation individuelle

Ouvert :

- a) À tous les tireurs, membres d'une société affiliée, dès leur 20ème année, hommes et femmes, suisses et étrangers.
- b) Aux jeunes tireurs (filles ou garçons), membres d'une société affiliée, qui sont entrés dans leur 15ème année le 1er janvier, et ayant suivi le cours JT la même année.
- c) Aux adolescents ou adolescentes âgés de 10 ans à 14 ans, pour autant que ceux-ci possèdent une légitimation attestant qu'ils remplissent les conditions stipulées dans la notice FST// carte d'attestation de la FST édition 2012 –No 3.10.01 / cf. Doc. –No 2.18.03. Ces jeunes n'ont droit ni aux subsides fédéraux ni à la munition gratuite, mais leurs résultats figurent au palmarès, ils ont droit à la mention de la FST ainsi qu'à toutes les distinctions aux mêmes conditions que les jeunes tireurs au sens de la lettre b) ci-dessus.

3.3 Tireurs étrangers

- a) Les étrangers peuvent participer dans la mesure où la société de tir concernée a reçu de l'autorité militaire cantonale une autorisation pour leur participation (O sur le tir, art 12).
- b) Les étrangers ont droit aux mentions et aux distinctions, et leurs résultats sont à prendre en considération pour le calcul de la moyenne de la section.
- c) Cependant, ils ne bénéficient pas des prestations fédérales (subsides et munitions gratuites) ni au tir obligatoire ni au tir en campagne. Leurs feuilles de stand seront marquées d'un signe distinctif et doivent figurer dans le rapport de tir.
- d) De même, ces tireurs ne sont pas couverts par l'assurance militaire mais par l'USS Assurances, pour autant qu'ils aient été enregistrés comme membre.

3.4 Militaires en service

Les militaires en service qui ne peuvent avoir de congés sont autorisés à tirer leur programme dans leurs unités. Ils demanderont leur feuille de stand à leur société. Le commandant de la troupe visera et retournera les feuilles de stand à direction de la place de tir correspondante, qui n'en tiendra compte pour le calcul de la moyenne que si elles lui parviennent avant la fin des tirs.

4 Tir anticipé

Le tir des empêchés est fixé avant le tir principal pour le 300m et pour le 25m, selon les horaires respectifs établis. Il aura lieu sur les mêmes emplacements que les journées officielles du tir en campagne. Les tireurs ne sont pas autorisés à tirer des exercices avant le programme.

5 Armes et positions

- a) Seules les armes d'ordonnance sont admises, avec les moyens auxiliaires autorisés Officiellement par le DDPS (SAT ; Doc. 27.132)
- b) Les tireurs au fusil 11 et au mousqueton ont le libre choix entre la position couchée avec ou sans appui, sans bonification.
- c) Les tireurs au Fass 57 tirent en position bipied médian ou avancé pour autant que l'installation de tir le permette.
- d) Les tireurs au Fass 90 tirent en position bipied.
- e) Pour les armes avec dioptré, l'emploi du ring est autorisé.
- f) Le contrôle usuel des armes est obligatoire, immédiatement avant et après le tir.
- g) Aucun magasin ne doit être engagé dans l'arme, avant et après le tir.
- h) Les juniors à 300 m doivent effectuer le programme uniquement avec le Fass 90 sans le guidon annulaire.

6 Munitions

Seule la munition délivrée sur la place de tir est admise.

Les douilles restent la propriété de la société qui a délivré la munition.

7 Rangeurs et feuilles de stand

Les feuilles de stand 300m et pistolet, qui n'ont pas fait l'objet des pré-réservations, sont délivrées au bureau d'inscription et le caissier, le cas échéant, encaisse immédiatement la passe au TIR FRANC

Les feuilles de stand doivent être munies des indications suivantes :

- a) Sceau de la société, en haut à gauche
- b) Cochage du genre de l'arme dans la case correspondante
- c) N° AVS et année de naissance
- d) Pour les adolescentes et adolescents de 10 à 14 ans, (selon le chiffre 2.2 lettre c), les feuilles de stand doivent être marquées par une diagonale rouge du coin supérieur gauche au coin inférieur droit.

8 Règles de tir

- a) Aucun entraînement ne peut avoir lieu sur la ligne de tir les jours officiels du tir en campagne.
- b) Le tir s'effectue au commandement : "épaulez ... feu". Les coups lâchés avant le commandement "feu" ou après le temps imparti seront annulés et enregistrés par 0. S'il y a en cible plus de coups que prévus à l'exercice, la direction du tir tranchera.
- c) Tout cas de fraude fera immédiatement l'objet d'une enquête et le bureau en informera le président de la Commission de tir. Sous réserve des compétences accordées par les règlements de la FST, les différends seront tranchés sans appel par le comité de la Fédération.
- d) Le tireur est responsable des dérangements de son arme (guidon, hausse, dioptré, etc.) sauf le bris du matériel.
- e) L'accès aux stands est interdit au public et aux accompagnants. Seuls les moniteurs des jeunes tireurs sont autorisés à assister leurs élèves.
- f) Les tireurs doivent se conformer aux ordres du directeur de tir et des surveillants. Ils présenteront leurs réclamations à l'un des deux.

9 Distinctions et prix

- a) Le barème des distinctions figure dans l'annexe de ce règlement. (11.3)
- b) La liste des prix pour les divers classements figure dans l'annexe de ce règlement. (11.4)
- c) Les distinctions et les mentions sont délivrées à la place de fête.

10 Etablissement des classements

Tant en ce qui concerne les tirs à 300 m, 25 m, le classement des tireurs, en cas d'égalité de points, s'effectue sur la base du règlement cantonal en vigueur, avec les critères suivants :

Pour les catégories E / D / V / SV :

1. le résultat de la dernière série. (Feu de série)
2. le tireur le plus âgé, année de naissance.

Si l'égalité persiste, le règlement suisse et cantonal classe les tireurs par ordre alphabétique, si cela concerne les places sur le podium, les tireurs sont classés à égalité.

Pour les classements de district, ils sont départagés grâce à la date de naissance complète.

Pour les catégories J (U13-U17) et J (U19-U21)

1. le résultat de la dernière série. (Feu de série)
2. le tireur le plus jeune, année de naissance.

Si l'égalité persiste, le règlement suisse et cantonal classe les tireurs par ordre alphabétique, si cela concerne les places sur le podium, les tireurs sont classés à égalité.

Pour les classements de district, ils sont départagés grâce à la date de naissance complète.

Classement combiné :

En cas d'égalité dans le classement Combiné, c'est la passe pistolet qui sera déterminante.

Gruyères le 21 mars 2023

Le président de la Fédération

Bertrand Gaillard

Le responsable FSTG du tir en
campagne

Joël Ansermot

11 Annexes

11.1 Horaires des tirs et emplacements des stands

TIR EN CAMPAGNE
24-25-26 MAI 2024



300m / Stand de Grandvillard (Bas Intyamon)

Tir avancé

Samedi 18 mai 2024 14h00 – 19h00

Journées officielles

Vendredi 24 mai 2024 16h00 – 20h00

Samedi 25 mai 2024 08h00 – 12h00 / 13h24 – 20h00

Dimanche 26 mai 2024 08h00 – 12h30

25m / Stand de Grandvillard (Bas Intyamon)

Tir avancé

Samedi 18 mai 2024 14h00 – 19h05

Journées officielles

Vendredi 24 mai 2024 16h00 – 19h58

Samedi 25 mai 2024 08h00 – 11h58 / 13h24 – 19h58

Dimanche 26 mai 2024 08h00 – 11h58

Les bureaux des rangeurs et inscriptions ferment 1 heure avant la fin des tirs.

11.1.1 Tableau des séries 300m

Horaires de tir et plans des séries du tir en campagne 2024 à Grandvillard

Samedi 18 mai 24		Tir avancé 14h00 - 19h00 fin des tirs	
No de série	Début	Fin	
1	14:00	14:12	
2	14:12	14:24	
3	14:24	14:36	
4	14:36	14:48	
5	14:48	15:00	
6	15:00	15:12	
7	15:12	15:24	
8	15:24	15:36	
9	15:36	15:48	
10	15:48	16:00	
11	16:00	16:12	
12	16:12	16:24	
13	16:24	16:36	
14	16:36	16:48	
15	16:48	17:00	
16	17:00	17:12	
17	17:12	17:24	
18	17:24	17:36	
19	17:36	17:48	
20	17:48	18:00	
21	18:00	18:12	
22	18:12	18:24	
23	18:24	18:36	
24	18:36	18:48	
25	18:48	19:00	

25 séries

Vendredi 24 mai 24		16h00 - 20h00 fin des tirs	
No de série	Début	Fin	
26	16:00	16:12	
27	16:12	16:24	
28	16:24	16:36	
29	16:36	16:48	
30	16:48	17:00	
31	17:00	17:12	
32	17:12	17:24	
33	17:24	17:36	
34	17:36	17:48	
35	17:48	18:00	
36	18:00	18:12	
37	18:12	18:24	
38	18:24	18:36	
39	18:36	18:48	
40	18:48	19:00	
41	19:00	19:12	
42	19:12	19:24	
43	19:24	19:36	
44	19:36	19:48	
45	19:48	20:00	

20 séries

Samedi 25 mai 24		08h00 - 12h00 fin des tirs	
No de série	Début	Fin	
46	08:00	08:12	
47	08:12	08:24	
48	08:24	08:36	
49	08:36	08:48	
50	08:48	09:00	
51	09:00	09:12	
52	09:12	09:24	
53	09:24	09:36	
54	09:36	09:48	
55	09:48	10:00	
56	10:00	10:12	
57	10:12	10:24	
58	10:24	10:36	
59	10:36	10:48	
60	10:48	11:00	
61	11:00	11:12	
62	11:12	11:24	
63	11:24	11:36	
64	11:36	11:48	
65	11:48	12:00	

20 séries

Samedi 25 mai 24		13h24 - 20h00 fin des tirs	
No de série	Début	Fin	
66	13:24	13:36	
67	13:36	13:48	
68	13:48	14:00	
69	14:00	14:12	
70	14:12	14:24	
71	14:24	14:36	
72	14:36	14:48	
73	14:48	15:00	
74	15:00	15:12	
75	15:12	15:24	
76	15:24	15:36	
77	15:36	15:48	
78	15:48	16:00	
79	16:00	16:12	
80	16:12	16:24	
81	16:24	16:36	
82	16:36	16:48	
83	16:48	17:00	
84	17:00	17:12	
85	17:12	17:24	
86	17:24	17:36	
87	17:36	17:48	
88	17:48	18:00	
89	18:00	18:12	
90	18:12	18:24	
91	18:24	18:36	
92	18:36	18:48	
93	18:48	19:00	
94	19:00	19:12	
95	19:12	19:24	
96	19:24	19:36	
	19:36	19:48	
	19:48	20:00	

29 séries

Dimanche 26 mai 24		08h00 - 12h00 fin des tirs	
No de série	Début	Fin	
97	08:00	08:12	
98	08:12	08:24	
99	08:24	08:36	
100	08:36	08:48	
101	08:48	09:00	
102	09:00	09:12	
103	09:12	09:24	
104	09:24	09:36	
105	09:36	09:48	
106	09:48	10:00	
107	10:00	10:12	
108	10:12	10:24	
109	10:24	10:36	
110	10:36	10:48	
111	10:48	11:00	
112	11:00	11:12	
113	11:12	11:24	
114	11:24	11:36	
115	11:36	11:48	
	11:48	12:00	
	12:00	12:12	

19 séries

Tir des autorités

SUPER FINALE

SUPER FINALE JT/ADO

11.1.2 Tableau des séries 25m

Samedi 18 mai 2024							
14h	14h17						1
14h17	14h34						2
14h34	14h51						3
14h51	15h08						4
15h08	15h25						5
15h25	15h42						6
15h42	15h59	RESERVE	RESERVE	RESERVE	RESERVE	RESERVE	6b
15h59	16h16						7
16h16	16h33						8
16h33	16h50						9
16h50	17h07						10
17h07	17h24						11
17h24	17h41						12
17h41	17h58	RESERVE	RESERVE	RESERVE	RESERVE	RESERVE	12b
17h58	18h15						13
18h15	18h32						14
18h32	18h49						15
18h49	19h05						16

Vendredi après-midi 24 mai 2024							
		cible 1 nom +pr.n	cible 2 nom +pr.n	cible 3 nom + pr.nom	cible 4 nom +pr.n	cible 5 nom +pr.n	
16h	16h17						17
16h17	16h34						18
16h34	16h51						19
16h51	17h08						20
17h08	17h25						21
17h25	17h42						22
17h42	17h59	RESERVE	RESERVE	RESERVE	RESERVE	RESERVE	22b
17h59	18h16						23
18h16	18h33						24
18h33	18h50						25
18h50	19h07						26
19h07	19h24						27
19h24	19h41						28
19h41	19h58	RESERVE	RESERVE	RESERVE	RESERVE	RESERVE	28b

Samedi matin 25 mai 2024							
		cible 1 nom +pr.n	cible 2 nom +pr.n	cible 3 nom + pr.nom	cible 4 nom +pr.n	cible 5 nom +pr.n	
08/00 h	08/17 h						29
08/17 h	08/34 h						30
08/34 h	08/51 h						31
08/51 h	09/08 h						32
09/08 h	09/25 h						33
09/25 h	09/42 h						34
09/42 h	09/59 h	RESERVE	RESERVE	RESERVE	RESERVE	RESERVE	34b
09/59 h	10/16 h						35
10/16 h	10/33 h						36
10/33 h	10/50 h						37
10/50 h	11/07 h						38
11/07 h	11/24 h						39
11/24 h	11/41 h						40
11/41 h	11/58 h	RESERVE	RESERVE	RESERVE	RESERVE	RESERVE	40b

		Samedi après-midi 25 mai 2024										
		cible 1	nom +pr.n	cible 2	nom +pr.n	cible 3	nom + pr.nom	cible 4	nom +pr.n	cible 5	nom +pr.n	
13h24	13h41											41
13h41	13h58											42
13h58	14h15											43
14h15	14h32											44
14h32	14h44											45
14h44	15h01											46
15h01	15h18	RESERVE		RESERVE		RESERVE		RESERVE		RESERVE		46b
15h18	15h35											47
15h35	15h52											48
15h52	16h09											49
16h09	16h26											50
16h26	16h43											51
16h43	17h											52
17h	17h17	RESERVE		RESERVE		RESERVE		RESERVE		RESERVE		52b
17h17	17h34											53
17h34	17h51											54
17h51	18h08											55
18h08	18h25											56
18h25	18h42											57
18h42	18h59											58
18h59	17h16	RESERVE		RESERVE		RESERVE		RESERVE		RESERVE		58b
17h16	17h33											59
17h33	17h50											60
17h50	19h07											61
19h07	19h24											62
19h24	19h41											63
19h41	19h58											64

		Dimanche matin 26 mai 2024										
		cible 1	nom +pr.n	cible 2	nom +pr.n	cible 3	nom + pr.nom	cible 4	nom +pr.n	cible 5	nom +pr.n	
08/00 h	08/17 h											62
08/17 h	08/34 h											63
08/34 h	08/51 h											64
08/51 h	09/08 h											65
09/08 h	09/25 h											66
09/25 h	09/42 h											67
09/42 h	09/59 h	RESERVE		RESERVE		RESERVE		RESERVE		RESERVE		67b
09/59 h	10/16 h											68
10/16 h	10/33 h											69
10/33 h	10/50 h											70
10/50 h	11/07 h											71
11/07 h	11/24 h											72
11/24 h	11/41 h											73
11/41 h	11/58 h	RESERVE		RESERVE		RESERVE		RESERVE		RESERVE		73b

11.2 Date, horaire et tournus, réservation des rangeurs

Les rangeurs seront distribués au stand de Sauthaux le 14 mai 2024

Pour les jeunes tireurs et leur moniteur à partir de 18h00

Pour les sociétés à partir de 19h00 ou sitôt après les jeunes tireurs.

- a) La passe du tir Franc, 20.- doit être payée avant de passer au bureau des rangeurs, une caisse sera organisée à cet effet.
- b) Les feuilles de stand doivent être prêtes et remplies selon le point 7 du règlement du tir en campagne.
- c) Les feuilles sans rangeurs et des feuilles vierges avec le sceau de vos sociétés seront remises au bureau des rangeurs pour les journées de tir officielles.
- d) Les sociétés qui ne font pas de réservation de rangeurs, doivent envoyer leurs feuilles de stand remplies à Marc Jaquet, Rte de la Scie 31, 1665 Estavannens.
- e) Le passage au bureau des rangeurs est fait selon le tournus ci-dessous.

2024
Bas Intyamon
Vuadens
Sâles-Vaulruz
Charmey
Lessoc
Echarlens
Hauteville
Bellegarde
Sorens
Albeuve
Corbières- Cerniat
Broc
la Roche
Sauthaux
Botterens
Pont-la-Ville
Le Bry
Gruyères
Bulle
Haut-intyamon

11.3 Barème des distinctions et mentions

Les distinctions 25 et 300m sont distribuées par série, au plus vite 30 minutes après la fin de la série.

La distribution a lieu sur la place de fête pour les 2 distances.

Prix de la Fédération :

P1 : Médaille de la FSTG

P2 : Carte couronne à 10.- ou Médaille de la FSTG

P3 : Carte couronne à 15.- ou Médaille de la FSTG

Ces prix sont distribués uniquement aux tireurs qui ont payé le tir franc

TIR EN CAMPAGNE
24-25-26 MAI 2024



SOCIÉTÉ DE TIR
BAS-INTYAMON

	300m			25m			50m		
	Actif	J/V	ADO/SV	Actif	J/V	ADO/SV	Actif	J/V	ADO/SV
Mention Fédérale	55 et +	53 et +	52 et +	153 et +	150 et +	148 et +	58 et +	55 et +	54 et +
Dist. Fédérale	57 à 72	55 à 72	54 à 72	159 à 180	156 à 180	154 à 180	63 à 90	60 à 90	59 à 90
Dist. Cantonale	60 et +	58 et +	57 et +	162 et +	159 et +	158 et +	69 et +	66 et +	65 et +
Dist. Fédération (P1)	55 à 56	53 à 54	52 é 53	153 à 158	150 à 155	148 à 153	58 à 62	55 à 59	54 à 58
Dist. Fédération (P2)	57 à 61	55 à 59	54 à 58	159 à 165	156 à 162	154 à 161	63 à 72	60 à 69	59 à 68
Dist. Fédération (P3)	62 et +	60 et +	59 et +	166 et +	163 et +	162 et +	73 et +	70 et +	69 et +



11.4 Liste des prix

300m

Prix offert par

Classement général - Roi du tir

- 1 Rang
- 2 Rang
- 3 Rang

Classement des Dames

- 1 Rang
- 2 Rang
- 3 Rang

Classement des Adolescents

- 1 Rang
- 2 Rang
- 3 Rang

Classement des Jeunes Tireurs

- 1 Rang
- 2 Rang
- 3 Rang

Classement des Vétérans

- 1 Rang

Classement des Séniors-Vétérans

- 1 Rang

Classement général - Combiné 300m + 25m

- 1 Rang

Classement des Dames - Combiné 300m + 25m

- 1 Rang

Classement des JT + Ado - Combiné 300m + 25m

- 1 Rang

25m

Prix offert par

Classement général - Roi du tir

- 1 Rang
- 2 Rang
- 3 Rang

Classement des Dames

- 1 Rang
- 2 Rang
- 3 Rang

Classement des JT

- 1 Rang
- 2 Rang
- 3 Rang

Classement des Ado

- 1 Rang
- 2 Rang
- 3 Rang

Classement des Vétérans

- 1 Rang

Classement des Séniors-Vétérans

- 1 Rang

Organisateurs

Classement des 3 meilleures dames d'une société	1er Rang
Classement des 3 meilleures JT + Ado d'une société	1er Rang
Classement des 3 meilleures V + SV d'une société	1er Rang
Classement des 3 meilleures Elites d'une société	1er Rang
Classement des 3 meilleures dames d'une société	1er Rang
Classement des 3 meilleures V + SV d'une société	1er Rang

La directive concernant les classements du tir en campagne est applicable.

11.5 Contrôle des armes et contrôle des tirs

1. Surveillants « cibles » :

- 1.1 Ils se répartissent la surveillance des cibles.
- 1.2 Ils appellent les tireurs(e) à leurs emplacements respectifs.
- 1.3 Ils assurent et contrôlent le bon déroulement des tirs :

Après chaque tir, ils contrôlent le retrait du magasin et des cartouches, et l'arme en position assurée chez chacun des tireurs et tireuses.

2. Surveillants « contrôle d'armes à la sortie » :

Il contrôle individuellement chaque tireur et tireuse qui lui présente son **arme assurée** avec la **culasse ouverte (Fass90 et Mousqueton)** et le **magasin vide**.

Les surveillants se présenteront au chef de tir **15 minutes** avant son entrée en fonction.

3. Commissaires :

- 3.1 Ils appellent les tireurs pour le contrôle de l'arme avant le déplacement su stand
- 3.2 Ils vérifient que les tireurs sont présents et correspondent aux feuilles de stand de la série
- 3.3 Ils annoncent les absents au bureau des rangeurs
- 3.4 Ils procèdent au contrôle du canon des armes et de leur fonctionnement, si nécessaire demande au tireur d'apporter les corrections nécessaires.

Vu le rôle important des surveillants et commissaires, les sociétés désigneront des **personnes qualifiées**.

La présence de chaque surveillant désigné est impérative.

A retourner sans faute jusqu'au **mercredi 15 mai** au chef de tir à 300 m :

Bernard Remy, Rue du Centre 45, 1637 Charmey / remy.bernard@bluewin.ch



Annonce des surveillants et commissaires

Société de tir de : _____

Fonction et nom et prénom : _____

Fonction et nom et prénom : _____

Liste des surveillants et commissaires

samedi 18 mai		Surveillant	nbr	Commissaire	nbr	présent à
14 h - 17h	Vuadens	2	Gregoire Streich	1	13,30	
17 h - 19 h	La Tour de Trême	2	Echarlens	1	16,30	

Vendredi 24 mai					
16.00 - 18.00	Sorens	2	Gregoire Streich	1	15,30
18.00 - 20.00	Sâles-Vaulruz	2	Broc	1	17,30

Samedi 25 mai					
08.00 - 10,00	La Roche	2	Grégoire Streich	1	7,30
10,00 - 12,00	Pont - la - ville	2	Grégoire Streich	1	9,45
13.24 - 15.36	Le Bry	2	Botterens	1	13,00
15.36 - 17.48	Haut - Intyamon	2	Gruyères	1	15,15
17.48 - 20,00	Charmey	2	Corbières Cerniat	1	17.30

Dimanche 26 mai					
08,00 - 10,00	Hauteville	2	Pont La Ville	1	7,30
10,00 - 12,00	Bulle Carabiniers	2	La Roche	1	9,30